



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Appel à candidature « Promeneurs du Net Parentalité »

La présence éducative sur Internet,
une autre manière d'être en contact avec les parents



Novembre 2024

Introduction

L'usage du numérique est au cœur des préoccupations familiales et de nouveaux enjeux éducatifs. Les parents ont une perception ambivalente sur l'utilisation du numérique par leurs enfants. Ils perçoivent à la fois le numérique comme une opportunité pour attiser la curiosité de l'enfant, développer sa créativité, accéder à des ressources éducatives... Les outils numériques sont vécus comme nécessaire et parfois même imposés pour le bon développement et l'adaptation scolaire ou sociale de l'enfant. Mais la pratique numérique est aussi perçue comme un risque, notamment de dépendances aux écrans, de mise en contact avec des inconnus, d'isolement de l'enfant voire de désocialisation. Différentes études montrent que les parents sont finalement plus connectés que leurs enfants et qu'ils se retrouvent face à leurs injonctions paradoxales.

Face à ce constat, le réseau des promeneurs du Net a été lancé en Haute-Garonne il y a **6 ans**. Il intègre aujourd'hui près de 100 professionnels de la jeunesse sur notre département. Suite à cette expérience, l'ouverture du réseau à de nouvelles structures et professionnels ayant des compétences sur la thématique de la parentalité semble à présent pertinente afin de mieux répondre aux besoins des familles (petite enfance, Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), CLAS, LAEP, EVS...). Il semble ainsi opportun d'élargir ce dispositif de façon expérimentale, en particulier, aux professionnels en lien avec les parents de jeunes entre 12 et 25 ans. Ainsi, cet appel à candidature a pour objectif de poser le cadre d'une labellisation « Promeneurs du Net Parentalité » déclinant une offre de service spécifique auprès des parents, prenant appui sur l'expérience Promeneurs du Net Jeunesse.

En effet, les acteurs de la parentalité mènent des actions éducatives sur la quasi-totalité des lieux de vie des parents, mais peu ou pas dans la « rue numérique » que représente Internet. Par conséquent, le prolongement de l'action éducative sur le terrain du numérique devient essentiel pour accompagner les pratiques des parents et minimiser les risques de dérives de tous ordres, tout en valorisant les compétences qu'ils ont acquises.

Un Promeneur du Net Parentalité (PdNP) est un professionnel positionné dans l'accompagnement des parents pour que le numérique soit une opportunité de relations parents-enfants apaisées et source d'échanges et de temps partagés parents-enfants plus sereins. Il établit une relation de confiance avec les parents en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux.

Il se met en contact avec eux pour :

- répondre à leurs préoccupations ;
- les orienter ;
- leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire, faisant ainsi le lien entre rencontre numérique et physique.

Il s'agit pour le Promeneur du Net Parentalité de travailler les thématiques suivantes :

- le lien social ;
- la vie numérique ;
- l'intervention éducative, les espaces de parole et d'échange sur internet ;
- l'émergence d'initiatives ;
- les nouvelles pratiques collaboratives ;
- alerter sur la prévention des comportements à risque et du mal-être des jeunes.

Nous vous invitons à venir découvrir le réseau des Promeneurs du Net de la Haute-Garonne

coordonné par le Centre Régional d'Information Jeunesse :

<https://www.promeneursdunet.fr/departements/haute-garonne>

La Caf de la Haute-Garonne, la DSDEN de la Haute-Garonne et la Msa Midi-Pyrénées Sud poursuivent pour la sixième année consécutive le déploiement du dispositif des Promeneurs du Net sur le territoire et propose à présent aux acteurs du champ de la parentalité d'y participer en répondant à cet appel à candidature. Pour cette année d'expérimentation, dix professionnels seront retenus sur le département.

Cadre de l'appel à candidature

« Les Promeneurs du Net Parentalité »

Public

Un Promeneur du Net Parentalité est un professionnel travaillant essentiellement auprès des parents. Les Promeneurs du Net Parentalité seront des professionnels positionnés dans l'accompagnement des parents pour que le numérique soit une opportunité de relations parents-enfants apaisées et source d'échanges et de temps partagés parents-enfants plus sereins. Il est formé et accompagné pour la mise en œuvre de cette nouvelle mission par le Centre Régional d'Information Jeunesse Occitanie, coordinateur départemental du dispositif.

Dans la déclinaison « Parentalité » du projet, le public concerné est celui de familles et de parents avec lesquels les professionnels ciblés sont en contact régulier au sein des structures où ils exercent. Les bénéficiaires, cible du dispositif, sont les parents des jeunes de 12 à 25 ans.

Durée

Le salarié Promeneur du Net Parentalité et sa structure s'engagent dans le cadre d'une charte et d'une convention partenariale pour la période de janvier 2024 à décembre 2026. A l'issue de cette période, une évaluation sera menée en partenariat avec les opérateurs et les membres du comité de suivi du dispositif.

Porteur

Le Promeneur du Net Parentalité doit être salarié d'une structure assurant un accueil régulier du public parent. Les structures éligibles relèvent du champ de compétence de la branche Famille et de ses partenaires. La mission concerne prioritairement les parents qui fréquentent une structure dans laquelle le Promeneur du Net Parentalité exerce habituellement tout ou partie de son activité professionnelle au titre d'une mission généraliste de soutien de la parentalité.

Objectifs attendus et critères d'éligibilité

Sont éligibles les professionnels et structures suivants, œuvrant dans le champ de la parentalité et en contact régulier avec les parents :

- les porteurs de projet d'une action REAAP
- les référents famille des centres sociaux,
- les animateurs des Espaces de vie sociale (EVS) en charge de l'axe famille-parentalité,
- les accueillants professionnels des Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP),
- les intervenants professionnels des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité),
- les services de médiation familiale,
- les espaces de rencontre parents-enfants,
- les services d'aides à domicile,
- tout autre profil pourra être étudié au cas par cas.

Le salarié Promeneur du Net Parentalité devra exercer une présence éducative auprès des parents à la fois sur Internet et en accueil physique. Les horaires de présence éducative sur Internet devront être adaptés aux disponibilités et pratiques des parents.

La charte des Promeneurs du Net, jointe à l'appel à candidature, reprend en détail les objectifs de la mission dont les principaux attendus sont :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée au temps de travail (à minima 2 heures hebdomadaires) ;

- participer aux formations du réseau des Promeneurs du Net (3 jours par an pour les nouveaux candidats et ensuite 2 jours par an dont une spécifique au réseau PdNP) ;
- participer aux animations collectives et/ou événements liées au réseau départemental des Promeneurs du Net (1 regroupements par an).

En complément les partenaires du copil PDN jeunesse posent l'objectif suivant pour les PDN parentalité :

- Travailler avec les parents sur un double objectif : accompagner les parents sur leurs propres usages ainsi que l'usage des enfants. (Constat départemental)

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

- l'expérience de la structure dans le domaine de la parentalité ;
- la qualification et l'expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de Promeneur du Net Parentalité. L'accent sera mis sur son expérience dans le champ de l'accompagnement de la parentalité. Il ne sera pas exigé d'expertise dans le domaine du numérique : des temps de formation et d'analyse de pratique permettront à chaque professionnel retenu d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de sa mission de Promeneur du Net Parentalité ;
- l'articulation du dispositif « Promeneurs du Net Parentalité » avec le projet global de la structure ;
- l'engagement de la structure à faire participer le Promeneur du Net Parentalité aux formations et regroupements proposés ;
- Le professionnel a pour mission principale l'accompagnement de la parentalité ;
- Il n'existe pas de relation commerciale entre le professionnel et son public ;
- Le recours au professionnel parentalité n'est pas imposé par un tiers (mesure administrative d'accompagnement éducatif, injonction au soin...) il est basé sur le volontariat des parents si et quand ils en ressentent le besoin.
- Le professionnel est missionné par son employeur (pas de bénévoles ou d'indépendants) ;
- L'entrée parentalité est généraliste et donc non spécialisée sur une thématique. Elle s'organise en fonction des besoins et/ou des demandes des parents.

Les partenaires institutionnels du dispositif (Caf de la Haute-Garonne, DSDEN de la Haute-Garonne, Msa Midi- Pyrénées sud) seront attentifs à :

- la répartition territoriale départementale des Promeneurs du Net Parentalité afin de garantir une équité géographique pour l'accès des parents aux structures ;
- aux horaires de présence éducative sur Internet des Promeneurs du Net Parentalité afin qu'ils correspondent au mieux aux temps de présence des parents sur le Net ;
- la diversité des structures inscrites dans le dispositif pour garantir une diversité des professionnels dans le réseau départemental et permettre des regards croisés sur la jeunesse qui enrichissent les actions sur le terrain.

Engagements

La structure porteuse du projet retenue s'engage, à travers une convention, dont le modèle type est joint à cet appel à projet à :

- missionner un salarié clairement identifié dans la convention pour assurer la fonction de Promeneur du Net Parentalité et à informer la coordination départementale et la référente Caf 31. En cas de changement de personne (un avenant à la convention formalisera ce changement de personne et

celle-ci devra avoir suivi la formation Promeneurs du Net de 1^{er} niveau pour mettre œuvre sa mission);

- signer, ainsi que le salarié Promeneur du Net Parentalité, la charte des Promeneurs du Net ;
- missionner le salarié Promeneur du Net Parentalité à ouvrir un compte professionnel sur les réseaux sociaux avec la structuration suivante : prénom du Promeneur du Net Parentalité et nom de la structure ; à informer le coordinateur départemental de l'existence de ce(s) comptes afin qu'il(s) soi(en)t inscrits dans l'annuaire national des Promeneurs du Net et sur le site www.parents31.fr où apparaîtront les informations suivantes : nom, prénom, photographie du Promeneur ainsi que les coordonnées de sa structure support ;
- permettre au salarié Promeneur du Net Parentalité d'être présent sur les réseaux sociaux, pendant ses heures de travail, au moins deux heures hebdomadaires, au titre de son activité professionnelle de Promeneur du Net Parentalité, à des horaires identifiés dans la convention et d'informer la coordination départementale en cas de changement d'horaires ;
- rencontrer la coordinatrice départementale du dispositif à la suite du dépôt du dossier, lorsqu'il s'agit d'une première candidature (un rendez-vous sera fixé dans le courant de mois de février 2023) ;
- à soutenir le Promeneur du Net Parentalité dans sa démarche en lui fournissant le temps et le matériel nécessaire à l'exercice de sa mission. (Soutien possible de la Caf à l'achat d'un Smartphone ou d'une tablette, en fonction de l'enveloppe disponible)
- permettre au salarié Promeneur du Net Parentalité de participer aux temps de regroupement du réseau départemental (formation, analyse de pratiques, animations collectives, événements) ;
- fournir à la coordinatrice départementale du dispositif : le questionnaire de suivi des accompagnements une fois par mois ; un bilan et une évaluation de la mission du Promeneur du Net Parentalité à la fin de chaque année ;
- n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire ; à ce titre, la structure porteuse et le salarié Promeneur du Net Parentalité s'engagent à respecter la charte de la Laïcité de la Branche Famille.

Procédure de réponse

La fiche projet « Promeneur du Net Parentalité » doit être complétée et envoyée par e-mail

au plus tard le 1 Février 2024

à la coordination départementale des Promeneurs du Net 31 à l'adresse suivante :

melissa.khouader@crij.org

La coordinatrice départementale des Promeneurs du Net conviendra de la date de rendez-vous avec le représentant de la structure candidate et le salarié pressenti pour remplir les missions de Promeneur du Net Parentalité dans le courant du mois de Mars 2024.

Une notification sera adressée aux candidats retenus, accompagnée de la convention « Promeneur du Net Parentalité de la Haute-Garonne » et la Charte des Promeneurs du Net ainsi que la charte laïcité de la branche famille fin février 2024.

S'il s'agit d'une nouvelle candidature, veuillez informer la coordinatrice de la date retenue pour la formation « Missions et rôles d'un promeneur du net » parmi les propositions suivantes : 7 Mars ou 12 Mars 2024.

Renseignements complémentaires

Vous pouvez vous adresser à :

Mélissa KHOUADER, Coordinatrice départementale Promeneurs du Net 31 – Info Jeunes Occitanie

Par téléphone : 05 61 21 20 20 ou 07.86.97.24.08

Par e-mail : melissa.khouader@crij.org

Ou

Sophie ORTIAL, Conseillère technique enfance jeunesse – Caf de la Haute-Garonne

Par téléphone : 05 61 99 75 69 ou 06.12.33.59.35

Par e-mail : sophie.ortial@caftoulouse.cnafmail.fr

